

RCS : ANTIBES
Code greffe : 0601

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANTIBES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 01161
Numéro SIREN : 842 237 968
Nom ou dénomination : 3G BAT

Ce dépôt a été enregistré le 15/11/2018 sous le numéro de dépôt 18137

Greffe du tribunal de commerce d'ANTIBES



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 15/11/2018

Numéro de dépôt : 2018/18137

Type d'acte : Acte

Déposant :

Nom/dénomination : 3G BAT

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 842 237 968

N° gestion : 2018 B 01161

3G BAT
Société par actions simplifiée au capital de 6 000 euros
Siège social : 14 avenue du Général Leclerc,
06800 CAGNES SUR MER
842 237 968 RCS ANTIBES

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 14 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix huit,
Le quatorze septembre,
A 14 heures,

Les associés de la société 3G BAT se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 14 avenue du Général Leclerc, 06800 CAGNES SUR MER, sur convocation faite par le Président à chaque associé.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Alexandre GOVERNATORI, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Johnny GIANOLI et Monsieur Mickaël GALLIANO, associés, sont appelés comme scrutateurs.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 600 actions sur les 600 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Rémunération du Président,
- Extension des activités déclarées sur l'extrait Kbis,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

AG 16 16

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Alexandre GOVERNATORI de son mandat de Président à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, pour une durée illimitée :

Monsieur Johnny GIANOLI,
Né à MONTREAL (CANADA) le 31 mars 1961,
De nationalité française,
Demeurant à CAGNES SUR MER (06800), 4 Chemin de Saint Laurent, Le Super Panoramic.

Monsieur Johnny GIANOLI accepte les fonctions de président et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide que Monsieur Johnny GIANOLI ne percevra aucune rémunération mais pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'étendre les activités déclarées sur l'extrait Kbis de la société aux activités de Gros oeuvre, second oeuvre, tous corps d'état.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

AG → G 16

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

**Le Président démissionnaire,
Monsieur Alexandre GOVERNATORI**



**Les scrutateurs,
Monsieur Johnny GIANOLI**
"Bon pour acceptation des fonctions de Président"

Monsieur Mickaël GALLIANO

*Bon pour acceptation des
fonctions de Président*


